



N°3830
Entrée le 23.03.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 24.03.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 23 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant les adoptions internationales.**

Le 25 mars 2025, la Corée du Sud a publié un rapport officiel reconnaissant de graves violations des droits humains dans le cadre des adoptions internationales réalisées entre la fin des années 1950 et la fin des années 1990.

Dans plusieurs pays européens, ces révélations ont suscité des réactions structurées, notamment sous la forme de commissions d'enquête, d'analyses indépendantes ou d'autres démarches d'examen critique des pratiques d'adoption internationale passées.

Dans ce contexte, il paraît légitime de savoir si le gouvernement entend procéder à un état des lieux et, le cas échéant, à une forme d'analyse ou d'accompagnement des personnes potentiellement concernées au Luxembourg:

- 1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance des conclusions du rapport publié le 25 mars 2025 par la Corée du Sud ? Quelle appréciation le gouvernement porte-t-il sur ces conclusions et sur leur portée pour le Luxembourg ?**
- 2. Le Gouvernement envisage-t-il, à l'instar d'autres pays européens, de mettre en place une analyse indépendante, un groupe de travail ou toute autre forme d'examen structuré concernant d'éventuelles irrégularités dans le cadre des adoptions internationales passées, notamment en provenance de Corée du Sud ? Dans la négative, pour quelles raisons ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Sam TANSON
Députée

Djuna BERNARD
Députée